CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163521** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/12/2015

Raison sociale : FCB CHARPENTES

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 31/08/2016

Capital : 1 295 550

ZONE INDUSTRIELLE PONT DU REVEILLON
62157 ALLOUAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 817439227

Siret : 817 439 227 00015

Téléphone : 03 21 54 10 11 **Fax :** 03 21 54 10 62

Portable :

Code NACE : 1623Z

Responsabilité légale :
F.C.B. (319 087 839) / FENESTRE ARNAUD DIRECTEUR GÉNÉRAL / FONTAINE DENIS PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 3060395

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F07 463R 1247000 / 001 500379/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F07 463R 1247000 / 001 500379/0

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : fenestre@fcbcharpentes.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 884 332 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	17	15/03/2023
2343	Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (Technicité supérieure)		14/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.